

RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1961 B 00072
Numéro SIREN : 861 800 720
Nom ou dénomination : BATINANTES

Ce dépôt a été enregistré le 09/07/2021 sous le numéro de dépôt 12825

BATINANTES

Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 24 Boulevard Vincent Gâche - 44200 NANTES
861 800 720 RCS NANTES

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 1^{er} AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un,
Le 1^{er} avril,
A 16 heures,

Les associés de la société BATINANTES se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 24 Boulevard Vincent Gâche - 44200 NANTES, d'un commun accord.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christophe DESFOSES, en sa qualité de Président de la société GROUPE BÂTISSEURS D'AVENIR, Présidente de la Société.

Monsieur Grégoire BERNARD est désigné comme secrétaire.

La société ERNST & YOUNG et Autres, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société est absente et excusée.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social dans les délais légaux.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Démission de Monsieur Grégoire BERNARD, directeur général,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Grégoire BERNARD de ses fonctions de directeur général et décide de ne pas procéder à son remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

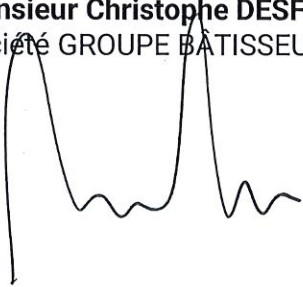
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente et le secrétaire.

Le Président

Monsieur Christophe DESFOSSES

Société GROUPE BATISSEURS D'AVENIR

A black ink signature consisting of several loops and a long vertical stroke at the end.

Le secrétaire

Monsieur Grégoire BERNARD

A blue ink signature with a large, stylized loop and a horizontal stroke extending to the right.